Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRE1912107C**	**Note de service** **DGER/SDES/2019-325** **23/04/2019**

Date de mise en application : 01/09/2019
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGER/SDES/2018-351 du 01/05/2018 : définition des thèmes culturels et socio-économiques des classes de BTSA pour les sessions 2019 et 2020.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : définition des thèmes culturels et socio-économiques des classes de BTSA pour les sessions 2020 et 2021.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts-commissariats de la République des COM Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Conseil national de l'enseignement agricole privé Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation Union nationale rurale d'éducation et de promotion

Résumé : orientations et bibliographies indicatives pour les thèmes culturels et socio-économiques pour les classes de BTSA pour les sessions 2020 et 2021 (communes à toutes les options).

Textes de référence : articles D811-137 à D811-143 du code rural et de la pêche maritime.

La présente note de service a pour objet de définir les thèmes culturels et socio-économiques qui servent de support, de manière non exclusive, aux situations pédagogiques correspondant aux objectifs des modules M21 et M22 des BTSA, toutes options confondues.

Le thème unique proposé est le support de l'épreuve E1 pour toutes les options de BTSA.

CAS DES CANDIDATS SE PRÉSENTANT A LA SESSION D'EXAMEN 2020

Un thème est obligatoire :

- la solidarité

CAS DES CANDIDATS SE PRÉSENTANT A LA SESSION D'EXAMEN 2021

Un thème est obligatoire :

- créativité, innovations

La présente note de service diffuse en annexes 1 et 2 les orientations et bibliographies indicatives, rédigées par l'Inspection de l'enseignement agricole, pour chacun des thèmes. **Ces dernières sont destinées aux enseignants et ne constituent pas des listes d'ouvrages au programme**.

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Philippe VINÇON

ANNEXE 1
Note de commentaires indicative rédigée par l'Inspection de l'enseignement agricole

ORIENTATIONS POUR L'ÉTUDE DU THÈME CULTUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

SOLIDARITÉ : NOUVELLES FORMES, NOUVEAUX ENJEUX

« Solidaires, nous le sommes déjà à notre insu, par la portée mondiale universelle de ce qui advient à la nature, aux sociétés humaines, au lien social lui-même […] L'enjeu d'une pensée active de la solidarité est de cesser de subir comme une fatalité les évolutions actuelles. »

Henri Pena-Ruiz, *La solidarité, une urgence de toujours »,* coll. « Rue des Écoles », Agora-Éducation, 2010.

« Peu importe que je sois né Blanc en 1976. J'aurais pu naître Peau-Rouge en 1804, Jaune prostitué sous la dynastie des Ming dans un bordel de Pékin, ou Noir dans un zoo humain au début du XXe siècle. La roulette des races, du sexe et du temps nous a distribués au hasard. On ne peut pas demander à des numéros tirés au sort d'être solidaires les uns des autres, ou d'éprouver de la compassion pour les chiffres les plus faibles. Je suis ma seule patrie »

Régis Jauffret, « Glorieux Aïeux », *Microfictions : Romans,* Gallimard, 2007.

Une simple recherche par Internet à partir du mot-clé « solidaire » propose la consultation de sites aussi hétéroclites que l' « Opération Cinéma Solidaire », l' « Action contre la Faim », l' « Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale » (ECSI) ou « le garage solidaire » La profusion de références traduit un réel besoin de liens, d'entraide et d'engagements sociaux, culturels et économiques pour faire face au développement de l'individualisme et à la montée de l'injonction à l'autonomie qui sont (ou sont ressentis comme) la cause de l'effritement des liens, de la crispation des identités et du renforcement des inégalités.

Le terme « solidarité » est issu de l'adjectif latin *solidus* : il désigne une totalité solide, dont la robustesse vient du fait que les éléments sont bien liés entre eux. Dans une société donnée, ce lien est créé par le sentiment de communauté : la nation, le corps professionnel, l'identité culturelle, les liens familiaux ou des situations difficiles communes. La solidarité est sollicitée lorsqu'un ou plusieurs des membres du groupe sont exposés à une perte ou à une injustice.

La solidarité est d'abord un terme juridique qui désigne la responsabilité commune d'une ou plusieurs personnes lors d'un emprunt, puis prend un sens politique (le « solidarisme » de Léon Bourgeois qui assigne à l'Etat le rôle d'instaurer la solidarité entre les citoyens). Elle impose ainsi l'idée d'un engagement et d'une réciprocité. Elle questionne surtout la nature des liens qui unissent les individus et interroge la notion d'identité et de fraternité car elle repose sur ce qui est commun (les intérêts, l'identité, etc.)

Les modes de vie occidentaux, la mondialisation des échanges et de la culture voire les menaces environnementales qui pèsent sur la planète ont créé de nouvelles configurations de liens sociaux, culturels et économiques. L'éclatement de la cellule familiale, les nouvelles formes de travail (télétravail, développement de l'auto-entreprise, etc.), les réseaux sociaux, l'immigration massive sont des exemples de phénomènes qui affectent la représentation des liens traditionnels et donc la capacité à répondre collectivement à une menace, une injustice. Mais ils permettent de repenser les formes d'engagement solidaire aujourd'hui en suscitant de nouvelles interrogations. Sur quels critères créer du lien ? Comment déjouer le risque de communautarisme lié à une solidarité de groupes aux intérêts divergents ? Comment concilier le dynamisme de l'initiative individuelle et le sens du bien commun ?

SOLIDARITÉ : UN ENJEU SOCIAL ET POLITIQUE

Les sociétés modernes entrent dans un processus d'individuation plus que d'individualisation. L'individu est vu en tant que personne et non plus uniquement pour son statut (élève, ouvrier, etc.) d'où le rôle moindre du groupe et donc de l'entraide. Il faut repenser l'être social et l'État social. Le rôle de l'État consiste à assurer la solidarité nationale (impôts, retraites, santé, éducation..) mais il échoue à combler les inégalités. Peut-il y avoir une solidarité publique et une solidarité privée (associations, organisations humanitaires) qui réponde au déclin des politiques publiques en matière de solidarité ?

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : UNE NOUVELLE MANIÈRE DE PENSER L'ÉCONOMIE ?

Consommations solidaires, entreprise solidaire, finance solidaire, marché solidaire, économie solidaire, femme et économie solidaire…depuis les années 1990, on assiste à une forte mobilisation du qualificatif « solidaire » accolé au substantif « économie » par l'ensemble des acteurs économiques.
Les pratiques associées à l'économie solidaire sont très diverses (le commerce équitable, la finance éthique, le microcrédit, le tourisme solidaire, l'agriculture durable, les réseaux d'échanges de savoirs, les services de proximité, les régies de quartier, les différentes formes entrepreneuriales collectives) et renvoient pour certaines à la notion d'économie sociale, concept peut-être mieux délimité et dont l'expression s'apparente parfois à une forme d'économie solidaire.

L'économie sociale désigne en général les activités économiques réalisées par des personnes privées mais poursuivant un intérêt collectif sans rechercher à maximiser le résultat et la rentabilité des fonds investis (« tiers-secteur »). Des modes particuliers de production et de gestion sont mis en œuvre par des organisations aux formes juridiques spécifiques : coopératives, mutuelles, associations. Ces formes juridiques caractéristiques permettent d'identifier les acteurs de l'économie sociale. Une charte de l'économie sociale rédigée en 1980 rend par ailleurs lisible les principes de cette forme d'économie : libre adhésion, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative, utilité collective ou utilité sociale du projet, mixité des financements entre ressources privées et publiques.

La notion d'économie solidaire est plus récente et son contour moins précis. Tantôt à l'intérieur du marché, tantôt considérée comme une économie parallèle, elle peut être qualifiée d'« autre économie » au service de l'intérêt collectif et de l'utilité sociale plutôt que de l'intérêt individuel. Cet intérêt collectif peut se décliner à travers des objectifs plus variés que ceux de l'économie sociale : solidarité envers les générations futures incluant une dimension environnementale, solidarité entre personnes d'âge et de sexe différents, solidarité entre territoires, solidarité entre le Nord et le Sud, solidarité entre proches et envers les plus démunis…Elle s'exprime par des pratiques variées dans des domaines très divers : production, consommation, finance, commerce international, services à la personne, insertion sociale, développement local, secteur culturel…

L'économie solidaire se définit par ses finalités plutôt que par la forme juridique de ses acteurs : finalité sociale (rapports sociaux de solidarité, lien social non marchand) et finalité politique (agir démocratique). Certaines de ses pratiques sont proches des principes fondateurs de l'économie sociale (démocratie participative). La recherche de l'utilité sociale peut motiver des pratiques proches de celles des entreprises. Les ressources mobilisées peuvent être publiques, obtenues à travers l'échange sur le marché ou issues de l'engagement personnel, d'actions de bénévolat ou de volontariat.
Plurielle et mal délimitée, créant une articulation nouvelle entre l'activité économique et la création de lien social et d'agir démocratique, elle s'inscrit complètement dans une démarche de développement durable.

Mots clefs : économie sociale et solidaire, coopérative, mutuelle, association, réciprocité, partenariat, développement durable, solidarité dans le temps et l'espace, « autre économie »

CULTURE ET SOLIDARITÉ

La culture dans sa dimension anthropologique, collective, inclut naturellement l'idée de lien social et interroge la question de la solidarité. Une société organisée, civilisée porte en soi, au moins dans la représentation collective, le principe que ses membres sont non seulement pacifiques les uns avec les autres mais aussi font preuve d'entraide. Dans son ouvrage majeur sur les processus de civilisation, Norbert Elias décrit la baisse progressive de la violence comme fondement des rapports humains même si dans le même temps les conflits de civilisation et de nations ne cessent de croître. De son côté, Emile Durkeim décrit comment l'évolution des formes d'organisation du travail a fait évoluer les rapports sociaux et la solidarité interpersonnelle. Et l'on sait bien que le développement économique des sociétés basées sur les systèmes capitalistes et libéraux a permis des créations de richesses considérables ainsi que l'amélioration du niveau de vie collectif, tout en produisant des inégalités et en favorisant l'individualisme. Les cultures numériques, qui inventent de nouvelles formes d'échanges, de rapports sociaux, de construction ou de destruction d'une intelligence collective interrogent naturellement la question de la solidarité.

SOLIDARITÉ ET POLITIQUES CULTURELLES

Dans le champ politique, la solidarité est vue comme la volonté de réduire les inégalités entre les membres d'une communauté donnée, qu'il s'agisse des inégalités économiques sociales ou culturelles. Un certain nombre de politiques publiques portent ainsi l'ambition de réduire non seulement la fracture sociale mais aussi la fracture culturelle, voire de réduire la première en agissant sur la seconde. On voit ainsi un peu partout se développer des actions, chartes ou festivals « culture et solidarité » ayant pour vocation affichée non seulement de permettre l'accès des plus défavorisés à la culture mais aussi de tisser ou retisser du lien social.
Le réseau associatif, particulièrement riche et dense en France grâce à la loi de 1901, est d'ailleurs très fortement composé de structures à vocation sportives, culturelles ou solidaires dont la capacité à créer du lien social est indéniable.

ART ET SOLIDARITÉ

Les passerelles entre art et de solidarité sont très nombreuses, essentiellement parce que l'art possède une dimension humaniste en soi. Les grandes œuvres de l'esprit, dans leur dimension universelle, rassemblent les humains au-delà des différences culturelles. L'engagement de certains artistes au service des opprimés, d'une cause qui les dépasse, même si certains de ces engagements sont inévitablement marqués par leur époque et éventuellement idéologiques, notamment au 20ème siècle, doit être mentionné. De même, on peut se demander si les tenants de *l'art pour l'art,* même s'ils nient toute implication sociale de leurs œuvres et proclament leur intransitivité, ne parlent pas à l'humanité toute entière en ce qu'ils pratiquent une forme d'expression qui dépasse la nature humaine, porte une expression universelle et participe de ce fait à la construction de la civilisation.
Les œuvres artistiques et littéraires permettent une suspension volontaire de l'identité du lecteur ou spectateur pour le guider vers l'autre dont ils rendent la présence visible. Ils développent ainsi le pouvoir de l'empathie nécessaire pour l'apprentissage du vivre-ensemble.

Face à l'évolution des formes et de la nature des liens sociaux, à l'injonction paradoxale faite à l'individu d'être à la fois soi et lié aux autres et aux difficultés rencontrées par les institutions traditionnelles (politiques publiques, syndicats etc.) pour lutter contre les inégalités, il semble indispensable aujourd'hui d'inventer des solidarités nouvelles adaptées à nos sociétés d'individus et aux enjeux sociaux, économiques, culturels et environnementaux actuels.

****

Mots-clés
Entraide, solidarisme, association, engagement, responsabilité collective et individuelle, collaboration, coopératives, *care,* humanitaire, souci d'autrui, empathie, compassion, altruisme.

Ces indications n'épuisent pas le thème mais offrent des pistes de travail et amorcent des problématiques que chaque enseignant rendra d'autant plus sensibles qu'il se les sera personnellement appropriées.

Pour étudier ce thème, il est indispensable d'établir une collaboration entre enseignants des modules M22 et M21 et de construire des activités pluridisciplinaires.

Ce thème ne doit pas s'entendre comme un enseignement s'ajoutant aux programmes des modules M21 et M22.

S'agissant du M22, il constitue un support aux méthodes et techniques mises en œuvre dans le cadre du domaine : travail de documentation (bibliographies, fiches de lecture, dossiers, enquêtes…), travail d'analyse et de réflexion (recherche de problématiques, analyse de contenus de textes, travail sur l'argumentation…), d'expression et de communication (entretien, débat, exposé, produits de communication…).

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Les indications bibliographiques ne sont ni exhaustives ni contraignantes ; elles présentent simplement des réflexions qui peuvent étoffer ou diversifier celles de l'équipe pédagogique.

ESSAIS

Marie-Claude BLAIS, *La solidarité, histoire d'une idée*, Gallimard, 2007

Pascal COMBEMALE, *Les grandes questions économiques et sociales,* La Découverte, 2013

Julien DAMON, *Exclusion : vers zéro SDF ?*, coll Doc'en poche, La Documentation Française, 2017

François DUBET, *La préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités,* coll. La République des Idées, Seuil, 2014

Nicolas DUVOUX, *Le Nouvel Âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques,* coll. La République des Idées, Seuil, 2012

Pierre MERCKLE, *Sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte, 2016

Henri PENA-RUIZ, *La solidarité, une urgence de toujours,* coll. « Rue des Écoles », Agora-Éducation, 2010
- id, *Qu'est-ce que la solidarité ? Le coeur qui pense*, Abeille et Castor, 2011

J.M. PERETTI, *Tous solidaires (dans l'entreprise),* Eyrolles, 2013;

Thérèse PUJOLLE, *Lutter contre un monde inégal. Parti pris pour une humanité solidaire,* coll « Questions d'éducation », Milan, 1998

Serge PAUGAM, *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales,* PUF, 2007

Pablo SERVIGNE, Gauthier CHAPELLE, *L'entraide l'autre loi de la jungle*, Les liens qui libèrent, 2017

Serge TISSERON, *L'empathie au coeur du jeu social,* Albin Michel, 2010

Patrick VIVERET, *Fraternité, j'écris ton nom,* Les liens qui libèrent, 2015

REVUES

« Le retour de la solidarité », dossier mensuel N° 223, *Sciences Humaines,* décembre 2010 ;

« Les solidarités », coll. Les entretiens d'Auxerre, dir. Michel Wieviorka, éd. Sciences Humaines, 2017 ;

« Penser l'économie solidaire, une perspective internationale », Revue française de socio-économie, avril 2015, collection La Découverte

SITES

www.pourlasolidarite.org**,** *European think and do tank*

www.solidaire-info.org, site d'information sur les différentes associations et actions solidaires

www.ccfd-terresolidaires, site de la première association française de développement

ww.encyclopedie-dd.org, outil pour la compréhension des enjeux et la mobilisation autour du développement durable

www.cairn.info, portail de sciences humaines et sociales

LITTÉRATURE

Emmanuel CARRÈRE, *D'autres vies que la mienne,* Folio n° 5131, 2017

Fatou DIOME, *Celles qui attendent,* J'ai Lu, 2013

Alice FERNEY, *Grâce et dénuement,* Actes Sud, 1997

Laurent GAUDÉ, *Eldorado,* Actes Sud, 2006

Anna GAVALDA, *Ensemble, c'est tout,* Le Dilettante, 2004

Ernest HEMINGWAY, *Pour qui sonne le glas,* 1940

Maylis de KERANGAL, *Réparer les vivants,* Folio n°5942, 2015

André MALRAUX, *La Condition humaine,* 1933

Bernard NOËL, *Monologue du nous,* P.O.L., 2015

Jean-Christophe RUFIN, *Check-point,* Folio n° 6195, 2015

Delphine de Vigan, *No et Moi,* Le Livre de Poche, 2009
- id *Les Loyautés*, J.C. Lattès, 2018

Emile ZOLA, *Germinal,* 1885

FILMS

Peter CATTANEO, The Full Monty, 1997

Aki KAURISMÄKI, *Le Havre,* 2011

Alexandra LECLÈRE, *Le grand partage*, 2015

Philippe LIORET, *Welcome*, 2009

Ruben ÖSTLUND, *The Square,* 2017

Louis-Julien PETIT, *Discount*, 2015

http://film-archimede.fr/ trois courts metrages sur la solidarité

ANNEXE 2

Note de commentaires indicative rédigée par l'Inspection de l'enseignement agricole

ORIENTATIONS POUR L'ÉTUDE
DU THÈME CULTUREL ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

- CRÉATIVITÉ, INNOVATIONS -

« Pourquoi innovons-nous ? Pour une seule raison : la survie. Que je sois un corps, une entreprise, un pays ou un système, je change parce que mon environnement lui-même se transforme, et me contraint à m'adapter à cette évolution » (Xavier Pavie, philosophe)

« Ne pensez pas. La pensée est l'ennemie de la créativité. C'est conscient et tout ce qui est conscient est mauvais. Vous ne pouvez pas essayer de faire des choses. Vous devez simplement faire ces choses. » (Ray Bradbury, écrivain)

Sur l'innovation

L'évolution des besoins sociétaux, l'urgence contenue dans les défis environnementaux et les contraintes de plus en plus lourdes des concurrences industrielle et économique stimulent la recherche de nouvelles méthodes, outils ou organisations pour remplacer les anciennes jugées inopérantes, impropres à s'adapter aux nouveaux besoins. L'innovation (du latin *novare* (changer) et *in* (à l'intérieur) consiste à propager dans la société le fruit de l'invention ou de la création : c'est une « chose nouvelle introduite » (*cnrtl.fr*) dans la société. Elle a donc toujours une dimension sociale. Dans l'imaginaire collectif, elle est source de progrès, de bien-être et de croissance.

Pour autant et parce qu'elle apparaît comme une panacée, l'innovation doit être interrogée dans son processus, ses productions et ses conséquences sur l'humain, la société et la nature.

Sur la créativité

*« La **créativité** décrit -de façon générale- la capacité d'un individu ou d'un groupe à imaginer ou construire et mettre en œuvre un concept neuf, un objet nouveau ou à découvrir une solution originale à un problème »* (Wikipédia).

Comment naît la créativité ? D'où vient l'inspiration ? Même si on peut lui prêter une inspiration divine ou, dans l'Antiquité, liée aux Muses, l'acte de création artistique, la fabrique d'une œuvre d'art demeurent fondamentalement le fait de l'homme, dans un rapport intime, mystérieux à lui-même et au monde.

La créativité recèlerait donc une dimension cachée inégalement répartie entre les individus. Tout le monde ne serait pas doté de la même capacité à inventer, imaginer, et les plus doués seraient même potentiellement les plus fragiles. On associe ainsi parfois la créativité extrême à une certaine instabilité mentale voire à la folie.

Car la créativité possède aussi une dimension culturelle, l'idée que l'on s'en fait et la valeur qu'on lui attribue varient considérablement d'un endroit du monde à l'autre, elle peut susciter autant de fascination que de méfiance !

La science elle-même quand elle tente d'expliquer le phénomène produit quelques théories discutables. On a ainsi longtemps attribué aux deux hémisphères du cerveau humain des fonctions différentes : au cerveau gauche la rationalité, l'analyse, au cerveau droit, l'innovation et la créativité. Ces théories sont partiellement remises en cause car la créativité est un processus complexe qui fait appel à l'ensemble des fonctions cognitives, aux émotions mais aussi à la logique et à la raison.

On sait d'ailleurs aujourd'hui que la créativité peut aussi se décréter, être générée sur commande, à certaines conditions bien sûr. Loin de la citation de Ray Bradbury, la créativité peut se déployer sur des temps préparés, selon un processus codifié. Dans le cinéma américain par exemple, les scénarios des séries s'écrivent collectivement grâce à des méthodes d'organisation du travail rigoureuses et ritualisées, bien loin de l'image de l'écrivain face à son œuvre et face à lui-même. La créativité, *le brain storming*, ça se prépare, ça s'organise !

Créer = innover ?

Innovation et créativité peuvent se rapporter à des univers différents. La créativité, comme la création, possède une dimension magique ou irrationnelle, celle de la puissance créatrice du génie humain lorsqu'il est touché par l'inspiration, l'innovation serait plutôt d'ordre technique, technologique mais aussi social et économique. En réalité les univers sémantiques des deux termes se chevauchent ou s'entrecroisent, car on parle aussi de création d'entreprise et d'innovation artistique lorsque un procédé nouveau apparaît.
Si l'on veut qualifier et différencier les deux termes, on peut considérer que la créativité s'opère davantage *ex nihilo*, alors que l'innovation s'appuie sur un existant préalable que l'on améliore ou que l'on transforme radicalement.

Innovation scientifique et technologique

Du défibrillateur dans son smartphone aux panneaux photovoltaïques en graphène capables de récupérer l'énergie de la pluie, les innovations scientifiques et technologiques sont omniprésentes dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Dans le domaine médical, les termes de « santé connectée », de « homme augmenté » par exemple suscitent des réactions très contrastées : les déclarations des techno-enthousiastes comme les libertariens prônant le transhumanisme et un avenir post-humain soulèvent des enjeux éthiques, sociétaux et humains qui doivent être débattus. Si les innovations de la bio-ingénierie et les nanotechnologies permettent aux hommes de vivre mieux (les prothèses intelligentes par exemple), elles n'en demeurent pas moins suspectes aux yeux de certains philosophes qui s'interrogent sur le devenir de l'humanité soumise à une double tension : « la machinisation de l'humain et l'humanisation de la machine »[1].

De même, l'innovation technologique dans le domaine de l'environnement ou éco-innovation vise certes à réparer les perturbations causées sur l'environnement par les activités humaines, mais interroge aussi sur ses limites : l'innovation peut-elle être « responsable » comme le propose l'innovation « low tech » ? Les conséquences (pollution, perte de la biodiversité, etc.) de la technologie d'hier peuvent-elles être réparées par d'autres technologies ? La réglementation, les politiques publiques sont-elles suffisantes pour inciter les entreprises à innover pour la transition écologique, alors que la plupart d'entre elles ne mettent en œuvre qu'une innovation incrémentale, c'est-à-dire des modifications mineures des produits et procédés qui ont un moindre effort positif sur la pollution ?

Innovation sociale et économique

Innovation et croissance économique :

Selon Schumpeter, la notion d'innovation est l'introduction d'une nouveauté dans le système économique. Cette « combinaison productive nouvelle » instantanée est un facteur de changement radical dans le système économique. L'innovation vient de l'invention d'un personnage spécifique qui a une vision : l'entrepreneur, ou du laboratoire Recherche et Développement de la grande entreprise. Pour autant, on distingue l'innovation de l'invention en ce qu'elle est le processus industriel séparant l'invention de son introduction commerciale.

[1] Francis Wolff, *Trois utopies contemporaines,* Fayard, 2017.

Sous l'égide de l'OCDE (2005), une nouvelle conception de l'innovation, plus étendue, apparaît. Innover, c'est créer une nouveauté, une originalité, et il n'y a pas d'innovation que radicale. Un changement qui implique un degré « élevé » de nouveauté pour une firme est considéré comme une innovation. On considère aussi qu'une entreprise innove si elle se met à fabriquer et vendre un produit nouveau pour elle mais qui existe déjà sur le marché.

L'innovation désigne un résultat ou un processus. Il peut s'agir d'une innovation de procédé. L'innovation n'est pas uniquement technoéconomique, cela peut être une innovation marketing (nouvelle méthode de commercialisation, nouveau placement sur le marché, nouveau design…). Il peut s'agir également d'une innovation d'organisation qui se traduit par la mise en œuvre d'une méthode d'organisation du travail nouvelle (organisation du lieu de travail, management…).

Peut-on affirmer qu'il y a un lien entre innovation et croissance économique ? L'innovation peut générer de la croissance économique en permettant des gains de productivité. La banque mondiale mesure que plus la capacité d'innover d'un pays est grande, plus sa richesse est importante. Il existe donc un lien positif entre ces deux facteurs mais cela n'implique pas nécessairement une relation de cause à effet. Innovons-nous beaucoup parce que nous sommes riches ou sommes-nous riches parce que nous innovons beaucoup ?

L'innovation sociale tous azimuts :

L'innovation en tant que valorisation économique de nouvelles idées, combinaison nouvelle de moyens ou mise en œuvre d'une solution nouvelle concerne toute la production de biens et services et reste souvent abordée dans sa dimension technologique plutôt que sociale. L'innovation sociale permet pourtant « de rendre compte des initiatives prises pour répondre à des attentes sociales » (Bouchard, 2006[2]) à des besoins peu ou mal satisfaits, sans faire l'objet d'idées nouvelles, mais d'une conception différente. Elle se développe dans le cadre d'activités délaissées par le marché ou l'État ou en partenariat avec l'État et les collectivités territoriales et est souvent le fruit d'organisations sans but lucratif, composantes de l'économie sociale et solidaire portées par l'engagement de ses membres à réaliser un changement de société. La recherche de gains financiers n'est pas le moteur, l'utilité est privilégiée à la rentabilité.
L'innovation sociale est également devenue une nécessité pour les entreprises. Pour répondre aux attentes des consommateurs et de leurs salariés, elles se tournent vers des solutions écologiques, sociales et durables. La responsabilité sociale et écologique n'est plus perçue comme un frein au développement de l'entreprise mais comme une condition de croissance.

Créativité artistique et innovation culturelle

Dans le domaine de la créativité artistique, l'innovation technologique a introduit un changement majeur de paradigme. Le numérique a rendu possible la duplication à l'infini des œuvres d'art « copiables » (essentiellement musique, films) avec ou sans dégradation du contenu, rompant ainsi avec la notion du caractère unique de l'œuvre, ce qui multiplie indéfiniment les échanges car on peut désormais offrir une chose tout en la conservant et la partager sans la diviser ou la diminuer. Bien sûr, cela ne s'applique pas à tous les domaines de la création, les œuvres physiques (peinture, sculpture) conservent leur unicité, et acquièrent d'ailleurs (de ce fait ?) une valeur marchande inouïe, comme en atteste la flambée du marché de l'art ces dernières décennies.
Les évolutions technologiques ont aussi permis l'apparition de nouvelles formes de créations, et de nouveaux langages numériques (Net.art, Game art, Software art, installations numériques, performances audiovisuelles, réalité virtuelle, Bio art…), qui réinterrogent la relation créateur/spectateur. On observe aussi ces dernières années une montée de la culture du libre et le développement des fabs labs, espaces ouverts aux artistes, créateurs, entrepreneurs, designers, qui réinterrogent assez profondément les questions des frontières entre les domaines et celles de la valeur marchande des œuvres de l'esprit.

Le thème peut être exploré selon ses deux pôles, créativité et innovations, séparément ou de manière conjointe, par exemple le poids de la créativité dans l'innovation.

[2] Véronique Bouchard, *Intrapreneuriat, Innovation et Croissance*, Dunod, 2009.

Mots-clés :
Invention, nouveauté, créativité, innovations incrémentales et innovations de rupture, (intelligence artificielle, génie biologique), éco-innovation, innovation « jugaad », innovation « low-tech », numérique, gratuité.

Ces indications n'épuisent pas le thème mais offrent des pistes de travail et amorcent des problématiques que chaque enseignant rendra d'autant plus sensibles qu'il se les sera personnellement appropriées.

Pour étudier ce thème, il est indispensable d'établir une collaboration entre enseignants des modules M22 et M21 et de construire des activités pluridisciplinaires.

Ce thème ne doit pas s'entendre comme un enseignement s'ajoutant aux programmes des modules M21 et M22. S'agissant du M22, il constitue un support aux méthodes et techniques mises en œuvre dans le cadre du domaine : travail de documentation (bibliographies, fiches de lecture, dossiers, enquêtes…), travail d'analyse et de réflexion (recherche de problématiques, analyse de contenus de textes, travail sur l'argumentation…), d'expression et de communication (entretien, débat, exposé, produits de communication…).

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Les indications bibliographiques ne sont ni exhaustives ni contraignantes ; elles présentent simplement des réflexions qui peuvent étoffer ou diversifier celles de l'équipe pédagogique.

ESSAIS

Michel BLAY, *L'Existence au risque de l'innovation,* CNRS, 2014

Danièle BLONDEL, *Innovation et bien-être. Une relation équivoque*, PubliBook/Société des écrivains, 2010

Véronique BOUCHARD, *Intrapreneuriat, Innovation et Croissance,* Dunod, 2009.

Luc FERRY, *L'Innovation destructrice,* Plon, 2014

Navi RADJOU, *L'Innovation Jugaad. Redevenons ingénieux !* Diateino, 2013

Joseph SCHUMPETER, *Théorie de l'évolution économique.* Liepzig : Duncker and Humblot (1911-1928) traduction française Dalloz 1935

Francis WOLFF, *Trois utopies contemporaines,* Fayard, 2017

REVUES

« Innovation et créativité », *Sciences Humaines*, Grands Dossiers n°38, mars-avril-mai 2015

« Comment naissent les idées nouvelles », *Sciences Humaines*, n°238, juin 2012

« Imaginer, créer, innover… », *Sciences Humaines,* n°221, décembre 2010

LITTÉRATURE

Margaret ATWOOD, *Maddaddam,* Robert Laffont, 2014

Honoré de BALZAC, *Le Chef-d'œuvre inconnu*, 1831

Denis GUEDJ, *Zéro. L'épopée de l'invention du zéro,* Points, 2007

Michel HOUELLEBECQ, *La Possibilité d'une île,* Fayard, 2005

Kazuo ICHIGURO, *Auprès de moi toujours,* Folio, 2005

Maylis de KERANGAL, *Un Monde à portée de main,* 2018

Mary SHELLEY, *Frankenstein ou le Prométhée moderne,* 1818

Auguste VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, *L'Ève future*, 1886

CINEMA

Steve Jobs de Danny BOYLE *(*2015)

The Social Network de David FINCHER *(*2010)

Amadeus de Milos FORMAN *(*1984)

Notre créativité oubliée d'Etienne Gary (2015)

*Coco avant Chane*l d'Anne Fontaine (2009)

Soyez sympa, rembobinez de Michel Gondry (2008)

Les plages d'Agnes d'Agnes Varda (2008)

Van Gogh de Maurice Pialat (1991)

SITES INTERNET :

https : //alternatives-economiques.fr

https : //www.banquemondiale.org/

https : //www.oecd.org

https : //www.eduscol.education.fr/siene/